

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Février 2024
N°001/12-02-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Absent : 1

Procurations : 5

Date de convocation : 30 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Monsieur Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI.

Procurations :

Madame Cléo FERRON à Madame Nathalie VERDIER ;

Monsieur Mourad DEROUICHE à Monsieur Frédéric WOILLET ;

Monsieur Jean-Pierre OLIVARES à Monsieur Franck FIANDINO

Monsieur François ROUMANOS à Madame Nicole ANSIDEI ;

Monsieur Nicolas LEFEUVRE à Monsieur Pascal HEYMES ;

Absent :

Monsieur Régis MORVAN

Secrétaire de séance :

Madame Betty THIMON

AFFAIRE N°1

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Budget primitif 2024 – Approbation

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, Adjoint délégué aux finances, expose :

Il est rappelé que l'assemblée délibérante doit adopter le budget de la collectivité avant le 15 avril 2023.

Le projet présenté, qui s'équilibre à la somme de **10 947 602.46€** en section de fonctionnement et **10 458 765.92€** en section d'investissement, se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2024
Opérations réelles	
011 - Charges à caractère général	1 878 874,05 €
012 - Charges de personnel	5 969 532,50 €
65 – Autres charges de gestion courante	643 807,00 €
66 – Charges financières	351 277,85 €
67 – Charges spécifiques	1 500,00 €
014 – Atténuations de charges	404 135,00 €
Total dépenses réelles	9 249 126,40 €
Opérations d'ordre de section à section	
023 – virement section d'investissement	1 298 476,06 €
042 – Amortissements	400 000,00 €
Total dépenses d'ordre	1 698 476,06 €
002 – Résultat reporté	
Total dépenses fonctionnement	10 947 602,46 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024
Opérations réelles	
70 – Produits des services	760 060,00 €
73 – Impôts et taxes	7 781 842,46 €
74 – Dotations et participations	1 725 940,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	229 750,00 €
76 – Produits financiers	10,00€
013 – Atténuations de charges	200 000,00 €
Total recettes réelles	10 697 602,46 €
Opérations d'ordre de section à section	
042 - Opérations d'ordre	250 000,00 €
Total recettes d'ordre	250 000,00 €
002 – Résultat reporté	
Total recettes fonctionnement	10 947 602,46€

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024
Opérations réelles	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 464 107,52 €
204 – Subventions d'équipement versées	520 890,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	216 276,40 €
21 – Immobilisations corporelles	1 824 013,24 €
23 – Immobilisations en cours	3 103 992,48 €
Total dépenses réelles	7 129 279,64€
Opérations d'ordre de section à section	
040 – Opérations d'ordre	250 000,00 €
Opérations d'ordre patrimoniales	
041 – Opérations patrimoniales	1 100 000,00€
Total dépenses d'ordre	1 350 000,00 €
001- Déficit reporté	1 979 486,28 €
Total dépenses d'investissement	10 458 765,92€

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024
Opérations réelles	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00 €
13 – Subventions	2 180 417,18 €
16 – Emprunts	3 200 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	
23 – Immobilisations en cours	
024 – Cessions	2 500,00 €
Total recettes réelles	5 882 917,18 €
Opérations d'ordre de section à section	
021– Virement section fonctionnement	1 298 476,06 €
040 – Amortissements	400 000,00 €
Opérations d'ordre patrimoniales	
041- Opérations patrimoniales	1 100 000,00€
Total recettes d'ordre	2 798 476,06 €
1068 - Affectation résultat	1 777 372,68 €
Total recettes d'investissement	10 458 765,92€

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

Le Budget dans son intégralité est joint en annexe.

Compte tenu des nouvelles obligations, un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités perçues par les élus est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité** : 6 voix contre : Monsieur François ROUMANOS, Madame Nicole ANSIDEI ; Monsieur Nicolas LEFEUVRE, Monsieur Pascal HEYMES ; Madame Florence MARCHETTI, Monsieur Thomas GERACI.

- D'approuver le budget primitif général de la commune ainsi présenté pour l'exercice 2024 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet